

Dans le cadre du départ de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe, donné le dimanche 4 novembre 2018 à 14h00, des zones réglementées sont définies par la Préfecture Maritime (Arrêté n° 2018/115) pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la course de 12h00 à 17h00.

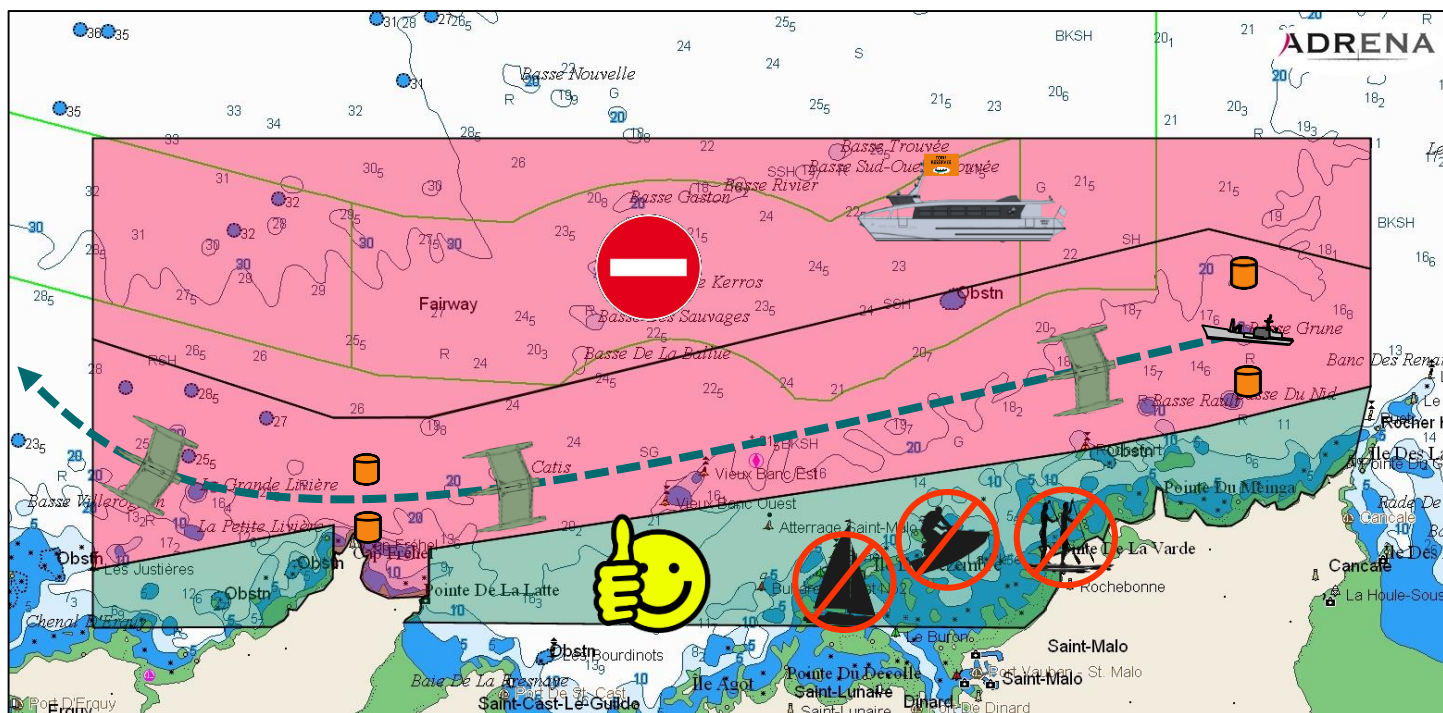
Nous vous demandons de respecter ces périmètres et de respecter les consignes ci-dessous.

1. ZONE INTERDITE / ZONE EN ROUGE :

- ☑ Cette zone vous est strictement interdite. Cette zone est réservée aux bateaux de course et aux navires accrédités par l'organisateur, ils arboreront des pavillons d'accréditation.
- ☑ Cette zone est définie par des points GPS précisés dans l'arrêté n°2018/115 récupérable sur le site internet de la course : www.routedurhum.com et sur le site internet de la Préfecture Maritime de l'Atlantique : www.premar-atlantique.gouv.fr
- ☑ Les contrevenants à cette zone interdite s'exposeront à des procès-verbaux par l'Autorité Maritime présente sur le plan d'eau.

2. ZONE AUTORISEE / ZONE EN VERTE :

- ☑ Cette zone est exclusivement autorisée aux navires de plaisance immatriculés navigant exclusivement au moteur, à l'exception des véhicules nautiques à moteur (jet ski ou scooter des mers).
- ☑ Dans cette zone, la pêche, le mouillage des navires et de tout engin de pêche, la baignade, la plongée sous-marine et les loisirs nautiques sont interdits.



Merci de ne pas jeter sur la voie publique



PLAISANCIERS / GRAND PUBLIC

REGLES DE SECURITE - DEPART

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2018

3. REGLES DE SECURITE ET DE BONNE CONDUITE :

- N'entrez jamais dans les zones qui ne vous sont pas allouées,
- Durant la phase de sortie des concurrents du port de Saint Malo : N'évoluez jamais devant les concurrents et ne vous en approchez jamais à moins de 100m (les accélérations et changements de cap sont rapides et violents),
- Evoluez à des vitesses adaptées aux circonstances, ralentissez toujours dans les zones à fort trafic,
- Suivez les instructions données par les bateaux de surveillance,
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur : armement de sécurité, nombre maximum de personnes embarquées,
- Ne sortez jamais seul en mer, restez vigilant, demandez à votre équipage de surveiller le plan d'eau à vos côtés,
- Portez une brassière de sauvetage et le coupe-circuit en permanence,
- Munissez-vous de vêtements chauds et adaptés à la mer,
- Evitez tout rejet (déchets, eaux noires) dans le milieu naturel,
- Respectez les stationnements autorisés en rétro-littoral pour votre véhicule, notamment si vous mettez votre navire à l'eau depuis une cale.

4. COMMUNICATION

- VHF 01** : En réception uniquement, information sur le déroulé de la course et de consignes de sécurité.
- VHF 16** : Double veille secours.
- Besoin d'information complémentaire** :
 - Site internet de la course : www.routedurhum.com
 - Site internet de la DDTM 35 et DDTM 22
 - Un point d'information des services de l'Etat sera présent au sein du village à Saint-Malo
 - Sur l'eau via l'un des semi-rigides SECURITE de l'organisation

D'avance merci pour le respect de ces règles.
La Direction de Course,

Témoin ou victime d'un problème en mer ?
Appeler le CROSS
TEL 196 ou CANAL 16 VHF

Merci de ne pas jeter sur la voie publique